



Litige après achat voiture

Par **reds**, le **17/03/2011** à **18:43**

Bonjour,

voilà j'ai acheté une voiture récemment et il y a un litige sur la voiture, j'ai donc fait appel à un expert qui a imposé au vendeur d'effectuer les travaux sur la voiture.

J'ai donc fait faire plusieurs devis et il a accepté de faire les travaux.

Mais il souhaite que j'avance les coûts de réparation.

A-t-il le droit de me demander d'avancer l'argent et de me rembourser ensuite ou est-t-il obligé dans la mesure où je lui ai fourni un devis de payer le garage qui va effectuer les travaux?

A savoir que le vendeur s'est engagé sur papier signé devant l'expert qu'il me remboursera sur facture.

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Cordialement